

*La réalisation d'un budget prévisionnel consiste à projeter en acte financier le fonctionnement fédéral, les compétitions et les actions envisagées dans le cadre d'un plan de développement sur l'année en cours.*

La réalisation du budget prévisionnel qui vous est soumis est moins complexe que celui de l'année précédente, notamment par le fait d'un exercice complet sur l'année 2022 dont la réalisation d'actions reconduites a servi de référence.

Néanmoins, il part du postulat, que les propositions du projet ambitieux 2023 aient été toutes validées par l'Assemblée Général 2023 (type de licences, prix des licences, organisation et moyens humains), raison pour laquelle, le Budget prévisionnel sera présenté en fin d'Assemblée Générale.

Il est établi sur cette hypothèse préalable, complétée par les éléments suivants :

- **La situation entre l'Ukraine et la Russie et ses retombées sportives et économiques** sans incidence pour la pratique de notre sport ;
- **La prise en compte de l'obtention de la délégation** et la mise en place du contrat d'engagement de la fédération et de l'état, **et les coûts de cotisation au CNOF** ;
- **Les premières actions de L'institut National de formation (INF)** (Certification de Qualification Professionnel (CQP) Brevet d'État (BE) entraîneur d'Échecs, Formation Continue, Activités notées au baccalauréat et en Service Universitaire des Activités Physique et Sportives (SUAPS), etc.).
- **La volonté d'accroître de manière significative les actions de développement**, le secteur de la communication (médias) et le haut niveau.
- **L'arrivée de nouveaux partenaires avec des conventions de partenariat déjà signées et à venir, et de nouvelles villes d'accueil des championnats de France adultes.**
- **L'incidence sur le nouveau calcul de la cotisation versée à la FIDE et le plafonnement de la somme maximale sur une année** augmenté de 5 000 € (droits d'homologation).
- **Le même niveau de subvention ANS** ;
- **Nos obligations maintenant contractuelles avec l'état**, d'obtenir des médailles et des résultats significatifs de nos équipes nationales et athlètes de haut niveau.
- **L'aide humaine fédérale apportée aux clubs et aux organes déconcentrés** à la demande de subvention et à la gestion de leur association ;
- **La validation par les clubs de la création de la licence C et des nouveaux tarifs.**

Il va de soi, qu'en l'absence d'adhésion des membres de la Fédération au projet 2023, lors de cette Assemblée Générale, il devra être remanié : Les moyens humains fédéraux, d'aides aux clubs et aux organes déconcentrés et le plan de développement jeunes et le budget pour la création du nouveau site devront être revus significativement à la baisse, voire supprimés.

*Comme évoqué lors du rapport financier 2022, nous vous proposons une évolution prévisible et des perspectives qui feront de l'exercice 2023 une année tournée vers le développement.*

*Nous présentons un budget prévisionnel 2023 (voir document budget prévisionnel 2023) envisagé à l'équilibre avec l'apport de financements extérieurs fléchés déjà contractualisés. Il est par ailleurs probable que l'année 2023 voit l'arrivée de nouveaux partenaires.*

Il est bâti en toute prudence, certes moins importante que celle prise en 2022. Il a été présenté et validé par le Comité Directeur du 18 et 19 mars 2023 et soumis à la Commission de Contrôle Économique et de Gestions qui en a eu connaissance lors de son élaboration, pu poser toutes les questions qu'elle a jugées utiles à sa compréhension. La CCEG en toute autonomie vous présentera son rapport indépendant à ce sujet.

Le Budget prévisionnel 2023 vous sera présenté selon le nouveau plan analytique de la Fédération en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il a été simplifié, tout en gagnant en lisibilité financière sur la politique de développement de la Fédération. Le plan analytique a été réorganisé afin de regrouper en 5 pôles principaux cohérents l'action fédérale.

Nous allons apporter quelques éléments de détails au budget prévisionnel présenté en équilibre pour un montant de 2 410 000 €, budget prévu en hausse de 17,57 % par rapport au budget réalisé de 2022.

Nous avons reconduit en l'état la majeure partie du budget réalisé en 2022 et nous vous présenterons uniquement les postes modificatifs pour prendre en compte le projet 2023 du Comité Directeur.

**Le solde du poste 11000, affiliation clubs (licences) et réversions Ligues, a été augmenté de 119 000 €.** Il est le résultat de l'augmentation des recettes qui résulte pour 70 000 € de l'estimation de l'apport financier en volume du nombre licenciés, complété de la hausse due aux nouveaux types de licences et tarifs proposés, estimé à 100 000 €, déduction faites du fonds de compensation par suite du Covid de 51 000 € que nous ne toucherons plus.

**Le solde en augmentation du poste homologation de 1 500 €** provient des gains de gestion de l'ELO national de 3 500 €.

**Le solde en augmentation de 13 500 € du poste partenaires non fléchés** est dû à l'arrivée d'un nouveau partenaire zone de jeux pour 8 500 € en poste 13300 et d'un ajustement comptable de l'exercice précédent à 5 000 € au poste 13400.

**Le solde en diminution de 11 500 € de la gouvernance du poste Fonctionnement, compte 21100, Assemblée Générale** est le résultat de la prise en compte deux Assemblées Générales imposées par la modification obligatoire des statuts par suite de la nouvelle loi du sport et, des nouveaux moyens techniques utilisés pour l'organisation et la retranscription des débats en direct et écrits dans des délais très courts.

**Le solde en diminution de 196 518 € du siège social du poste Fonctionnement, est le résultat de trois facteurs :**

- **Une diminution du solde du poste 22100, salaire & charges de 90 500 €** correspondant à des dépenses supplémentaires de :
  - o 20 000 € provisionnés pour les augmentations de salaires du personnel en place liées à la Convention Nationale du sport ;
  - o L'embauche en CDI d'un Responsable sénior du développement pour un montant alloué de 40 000 € sur 2023 correspondant à 7 mois de présence sur l'année ;
  - o L'embauche en CDI d'un technicien junior en développement pour un montant provisionné de 15 000 € sur 2023 nécessaires à 4 mois de présence sur l'année ;
  - o L'embauche d'un juriste au siège pour les clubs et mis à disposition des organes déconcentrés pour les aider dans leurs affaires courantes pour un montant provisionné de 13 500 € sur 2023 nécessaires à 4 mois de présence sur l'année ;
  - o Une provision complémentaire de 2 000 € sur l'année 2023 pour prendre en compte la réévaluation de la prime de départ en retraite ;

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

- **Une diminution du solde du poste 22200 systèmes d'information de 70 000 €** nécessaire au lancement de la première phase du nouveau site fédéral, le système actuel étant devenu obsolète.
- **Une diminution du solde du poste 22300, prestataire, communication & relation presse de 30 000 € nécessaires** à la passation d'une mission à un prestataire afin de structurer nos démarches de recherches de partenaires et d'outils de mise en valeur de la fédération ;
- **Une diminution du solde du poste 22700 adhésion instance de 6 018 €** nécessaire à couvrir l'augmentation du plafond d'adhésion à la Fide pour 5 000 € et à notre première cotisation CNOF 2023 d'un montant de 1018 €.

**Le solde en augmentation de 40 906 € du solde des commissions du poste Développement, est le résultat de quatre facteurs :**

- **Une augmentation du solde du poste 31100, Commission scolaire de 20 474 €** correspondant à des recettes supplémentaires liées au fait que les kits Class'Echecs ne soient plus offerts ou pris en partie en charge par la FFE. Cette décision occasionne une diminution de 86 260 € en dépenses et une diminution de 62 786 € en recettes.
- **Une diminution du solde du poste 31200 Commission mixte de 6 400 €** nécessaire à l'augmentation de la formation des dirigeantes pour 1 400 € et à la mise à disposition d'un kit de rentrée offert aux clubs labélisés à la rentrée 2023-2024 pour un montant provisionné à 5 000 €.
- **Une augmentation du solde du poste 31300, Commission Santé sociale et handicap de 23 832 €** tenant compte pour 91 468 € de la fin d'action de partenaire et de l'arrivée de nouvelles actions de partenaires pour 115 300 € ;
- **Une augmentation du solde du poste 31400, Commission Internationale de 3 000 €** tenant compte pour 24 000 € en recette et en dépense de la fin d'action d'un partenaire et la poursuite avec ce même partenaire d'un montant de 12 000 € en dépenses et de 15 000 € en recettes.

**Le solde en augmentation de 6 000 € du solde sélection individuels du poste Haut niveau, est le résultat de trois facteurs :**

- **Une diminution du solde du poste 41110, Équipe de France Olympiades/Championnat d'Europe de 6 000 €** correspondant à des dépenses moindres pour ces championnats.
- **Une augmentation du solde du poste 41130, Équipe de France Mitropa Cup de 14 000 €** correspondant à des dépenses supplémentaires connues après l'engagement de l'équipe.
- **Une augmentation du solde du poste 41150 Autres compétitions par équipes de 4 500 €** nécessaire à la participation à une nouvelle compétition par équipe jeunes : Olympiade U16.

**Le solde en augmentation de 12 500 € du solde sélection des équipes du poste Haut niveau, résulte d'une même augmentation de 3 000 € pour augmentation des frais de déplacement sur les postes 41200 Championnats du monde Jeunes et 41210 Championnat d'Europe Jeunes.**

**Le solde en augmentation de 48 750 € du solde du poste Entraînement, est le résultat de quatre facteurs :**

- **Une diminution du solde du poste 42100, Haut niveau adulte mixte de 8 500 €** correspondant à des recettes supplémentaires liées à l'arrivée d'un partenaire pour les équipes de France adultes.
- **Une augmentation du solde du poste 42200 Haut niveau Jeunes de 50 000 €** nécessaires à des dépenses supplémentaires liées au projet de développement des équipes de France Jeunes.
- **Une augmentation du solde du poste 42220, Tournois fermés Jeunes à normes de 2 250 €** afin de subventionner plus de tournois pour répondre au besoin de l'acquisition de normes de nos jeunes joueurs ;
- **Une augmentation du solde du poste 42300, Haut niveau Féminin de 5 000 €** afin de proposer un plan d'entraînement aux joueuses de l'équipe de France féminines.

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2023**

**Le solde en augmentation de 5 000 € du solde du poste 51010 TOP 16 du poste Compétitions par équipe,** résulte d'un choix de l'organisation supplémentaire d'animations publiques pendant la manifestation, animations nécessaires au développement des Échecs.

**Le solde en augmentation de 10 000 € du solde du poste 52040 Championnat de France Rapide Féminin du poste Compétitions individuelles,** résulte de la volonté de développer cette compétition féminine.

\*\*\*

**En conclusion, nous vous soumettons un budget prévisionnel 2023 moins prudent que celui de 2022** répondant en tout point à l'ambition du Comité Directeur pour notre fédération. De nouveaux partenaires nous ont déjà rejoints et vont encore nous rejoindre en cours d'année pour arriver à un minimum de partenaires, hors ANS, d'un montant de 221 400 €.

**Nous vous invitons, après réponse à vos questions en Assemblée Générale, à donner votre approbation :**

- Sur le budget prévisionnel ;